

CPMA ACDFL
CANADIAN PRODUCE MARKETING ASSOCIATION
ASSOCIATION CANADIENNE DE LA
DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES

**Le redressement
du secteur
canadien des
fruits et légumes
frais à la suite de
la pandémie de
COVID-19**



Table des matières

Résumé	2
Introduction	5
Phase 1 : Adaptation et stabilisation : besoins et priorités actuels et à court terme du secteur	6
Principales considérations pour la phase 1	6
Recommandations de la phase 1	9
Mesures incitatives liées à l'emploi	9
Protocoles relatifs aux travailleurs étrangers temporaires	10
Gestion des risques de l'entreprise et protection financière	11
Changements opérationnels et EPI	11
Mesures de souplesse réglementaire ciblées	12
Renforcement de la sécurité alimentaire et réduction du gaspillage alimentaire au Canada	12
Principales considérations pour la phase 2	13
Recommandations de la phase 2	15
Innovation et infrastructure	15
Gestion des risques de l'entreprise (GRE)	16
Évaluation des répercussions de la pandémie et planification en vue d'événements futurs	17
Promotion d'un système alimentaire canadien fort et durable	17
Conclusion	19



Résumé

La pandémie mondiale de COVID-19 a créé des défis sans précédent en matière de santé publique, d'économie et de logistique pour les collectivités et les chaînes d'approvisionnement du monde entier. Le secteur des fruits et légumes frais du Canada ne fait pas exception à la règle. Notre secteur a continué à travailler tous les jours, à tous les échelons de la chaîne d'approvisionnement, pour trouver des solutions afin d'atténuer les répercussions de la pandémie sur les Canadiens, et de garantir que les familles canadiennes puissent continuer d'avoir accès à nos produits sûrs, sains et nutritifs tout au long de cette crise et par la suite.

Les recommandations ci-dessous établissent les principaux domaines nécessaires pour soutenir la reprise économique de notre secteur :

Phase 1

Recommandation 1 : Il faudrait modifier les modalités de la PCU afin de permettre à plus de Canadiens de percevoir la PCU tout en travaillant au sein de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes; pour ce faire, il faudrait augmenter la limite de revenu permise ou prévoir une exemption ciblée relative à la limite de revenu pour les travailleurs du secteur.

Recommandation 2 : Il faudrait modifier les prestations actuelles et futures liées à la COVID-19 pour les étudiants afin d'encourager plus d'étudiants à percevoir la prestation tout en continuant à travailler. De plus, le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires pour explorer des mécanismes permettant de lier les prestations aux bourses de scolarité afin d'encourager davantage les étudiants à travailler.

Recommandation 3 : Compte tenu des difficultés économiques actuelles du secteur canadien, il faudrait maintenir la PCU jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada annonce la fin de la pandémie de COVID-19; il faudrait également modifier la PCU afin de pouvoir cibler les secteurs durement touchés au sein de la chaîne d'approvisionnement, dont le secteur de la restauration.

Recommandation 4 : Il faudrait modifier le critère de baisse des revenus de la PCU pour permettre aux entreprises et aux organisations de présenter une demande de prestations rétroactives fondées sur une évaluation des répercussions financières sur une année complète, et ce, de manière à mieux tenir compte des répercussions sur les revenus pour de nombreuses personnes dans la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes et de prendre en compte les cycles de revenus ultérieurs.

Recommandation 5 : Il faudrait travailler en collaboration avec les intervenants du secteur pour mettre au point des protocoles locaux de santé publique et d'isolement relatifs aux travailleurs étrangers temporaires, et ce, de manière à en examiner la faisabilité et la praticabilité, et à en assurer l'efficacité. La planification à long terme en vue d'événements futurs devrait comprendre la collaboration entre tous les paliers gouvernementaux et les intervenants du secteur pour élaborer des protocoles fondés sur des modèles communs axés sur les risques pouvant être harmonisés le plus possible dans toutes les administrations.

Recommandation 6 : À court et à long terme, le gouvernement du Canada devrait s'efforcer d'améliorer les normes de service et les délais de traitement des demandes présentées dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en travaillant avec les pays d'origine et en mettant en œuvre des mesures visant à rationaliser davantage la collecte de données biométriques et les processus de demande de visa et de permis de travail.

Recommandation 7 : Le gouvernement du Canada devrait mettre en place une mesure de soutien relative à la mise en quarantaine de travailleurs agricoles pour atténuer les répercussions financières sur les exploitations agricoles lorsque des travailleurs doivent être mis en quarantaine en raison de la COVID-19.

Recommandation 8 : Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour offrir une assurance-emploi universelle aux travailleurs étrangers temporaires dans tous les territoires afin que ces derniers soient assurés d'être payés en cas de pandémie ou de quarantaine; il faudrait également informer les employeurs qu'une telle couverture est offerte.

Recommandation 9 : À court terme, le gouvernement du Canada devrait fournir une aide supplémentaire aux producteurs pour faire face aux conséquences extraordinaires de la pandémie de COVID-19; il devrait porter le seuil de déclenchement du programme Agri-stabilité à 90 % de la marge de référence d'un producteur, avec un taux d'indemnisation de 85 % pour l'année de programme 2020-2021, comme le recommande le CCH.

Recommandation 10 : Le gouvernement du Canada devrait créer une fiducie limitée présumée prévue par la loi, semblable à la PACA, pour protéger les vendeurs de fruits et légumes en cas de faillite au Canada, et rétablir l'accès préférentiel au mécanisme américain de règlement des différends pour les fruits et légumes frais.

Recommandation 11 : Le gouvernement du Canada devrait mettre en place un crédit d'impôt pour les EPI afin d'aider les acteurs du secteur à se procurer l'équipement dont ils ont besoin pour veiller à la sécurité des travailleurs et du public.

Recommandation 12 : Le gouvernement du Canada devrait prolonger l'exonération des droits de douane pour les EPI au-delà de 2020 et rendre l'exonération des droits de douane rétroactive, avant l'annonce du 6 mai 2020, afin de tenir compte des importantes dépenses liées aux EPI engagées par le secteur au début de la pandémie.

Recommandation 13 : Il faudrait modifier les modalités de la SSUC, en offrant la possibilité de présenter une demande de SSUC fondée sur une chute du revenu net, pour soutenir les entreprises essentielles, dont celles de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais, qui ont été touchées par une hausse importante des coûts opérationnels due à la COVID-19.

Recommandation 14 : Le gouvernement du Canada devrait prévoir une plus grande souplesse relative aux exigences en matière d'emballage afin de permettre temporairement l'utilisation de tableaux de la valeur nutritive provenant d'autres pays (en particulier des États-Unis) et l'affichage des informations obligatoires en anglais seulement sur les étiquettes dans les provinces et territoires autres que le Québec, le tout dans le but de faciliter l'acheminement continu des fruits et légumes frais vers les détaillants, et ce, jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada annonce la fin de la pandémie.

Recommandation 15 : Le gouvernement devrait accroître le financement disponible dans le cadre du Programme de récupération d'aliments excédentaires et tirer parti de l'expertise du secteur canadien des fruits et légumes frais pour bâtir un programme efficace d'achat et de distribution des aliments afin de veiller à ce que les aliments parviennent à ceux qui en ont besoin.

Phase 2

Recommandation 16 : Le gouvernement devrait fournir un financement réservé suffisant pour soutenir l'expansion rapide des infrastructures Internet haute vitesse et de la couverture des services de téléphonie cellulaire afin de garantir que tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes aient accès à l'infrastructure numérique dont ils ont besoin.

Recommandation 17 : Le gouvernement du Canada devrait fournir un financement réservé suffisant pour investir dans les infrastructures en milieu rural, notamment les infrastructures routières, énergétiques et de service (p. ex., la gestion des déchets).

Recommandation 18 : À long terme, le gouvernement devrait apporter des améliorations significatives à ses programmes de GRE en modifiant le programme Agri-stabilité pour porter le niveau de la couverture à 85 % de la marge de référence, et le taux d'indemnisation à 85 cents par dollar pour les pertes au-delà de ce seuil; il devrait également supprimer la limite de la marge de référence, car elle accroît la complexité du programme, elle limite indûment le soutien pour de nombreux producteurs et elle crée des inégalités importantes relativement au soutien offert dans le cadre du programme. Le gouvernement devrait également revoir le programme Agri-investissement pour s'assurer qu'il reflète mieux les pratiques agricoles d'aujourd'hui.

Recommandation 19 : Le gouvernement devrait mettre en place un nouveau programme de stabilisation des marges, inspiré du modèle Agri-stabilité, pour faire face aux pertes financières liées à la COVID-19 subies par les transformateurs de produits alimentaires agricoles, comme il est prévu par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) dans le cadre du Fonds d'urgence pour la transformation.

Recommandation 20 : Le gouvernement devrait travailler avec les partenaires provinciaux et territoriaux et les intervenants du secteur pour adopter un calendrier et un cadre permettant d'évaluer efficacement les répercussions de la COVID-19 sur le système alimentaire, et entreprendre un examen indépendant de la manière dont le système alimentaire s'en est tiré pendant la pandémie.

Recommandation 21 : Le gouvernement devrait former un groupe de travail industrie-gouvernement pour formuler des recommandations sur la relance du secteur.

Recommandation 22 : Le gouvernement devrait offrir un soutien financier continu ciblant les objectifs de la Politique alimentaire pour le Canada afin de favoriser la durabilité sociale, environnementale et économique à long terme du système alimentaire canadien et d'augmenter la consommation d'aliments sûrs et nutritifs au Canada.

Recommandation 23 : Pour réduire efficacement l'utilisation des plastiques inutiles et problématiques, le gouvernement devrait travailler en étroite collaboration avec les intervenants du secteur pour trouver des solutions fondées sur des données probantes et pour mettre en place des mesures de sensibilisation, des approches d'innovation et des pratiques efficaces de collecte des déchets recyclables au sein des collectivités partout au Canada, le tout en tenant compte des répercussions en matière de salubrité des aliments et de sécurité alimentaire de la réduction de l'utilisation des plastiques pour les fruits et légumes frais.

Recommandation 24 : Le gouvernement du Canada devrait investir des fonds et des ressources pour appuyer la réduction du gaspillage alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement, notamment en poursuivant le travail réalisé dans le cadre du défi de réduction des déchets alimentaires déjà annoncé.

Introduction

La pandémie mondiale de COVID-19 a créé des défis sans précédent en matière de santé publique, d'économie et de logistique pour les collectivités et les chaînes d'approvisionnement du monde entier. Le secteur des fruits et légumes frais du Canada ne fait pas exception à la règle. Notre secteur a continué à travailler tous les jours, à tous les échelons de la chaîne d'approvisionnement, pour trouver des solutions afin d'atténuer les répercussions de la pandémie sur les Canadiens, et de garantir que les familles canadiennes puissent continuer d'avoir accès à nos produits sûrs, sains et nutritifs tout au long de cette crise et par la suite.

La relance du secteur agricole et agroalimentaire sera essentielle pour la reprise économique du Canada après la pandémie de COVID-19. Le secteur des fruits et légumes frais contribue grandement à la création d'emplois et au produit intérieur brut (PIB) du Canada, et continuera ainsi à l'avenir. Notre secteur, affichant une complexe chaîne de valeur, est source de 249 000 emplois dans l'économie canadienne. Par ailleurs, la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes se déploie à l'échelle mondiale, s'appuyant sur des réseaux nationaux et internationaux. En raison de l'incapacité de cultiver dans notre climat canadien de nombreux aliments très demandés et fortement consommés, pour chaque tranche de cinq dollars dépensés au Canada sur les fruits et légumes, environ quatre de ces dollars sont dépensés sur des fruits et légumes importés. En revanche, plus de deux milliards de dollars de fruits et légumes canadiens sont exportés chaque année, ce qui représente environ la moitié de notre production. En résumé, notre chaîne d'approvisionnement essentielle comprend un large éventail d'acteurs, dont chacun joue un rôle pour assurer l'approvisionnement alimentaire canadien aujourd'hui et après la pandémie de COVID-19.

Les répercussions qui s'observent aujourd'hui chez les entreprises du secteur des fruits et légumes frais se poursuivront pendant de nombreux mois. La complexité et le caractère saisonnier du secteur font en sorte que les entreprises de toute taille dans la chaîne d'approvisionnement doivent avoir accès à des programmes et à des outils pour les aider à faire face à la crise et à se stabiliser à court terme, et pour soutenir la reprise économique et la participation au marché à long terme.

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) reconnaît et salue la rapidité avec laquelle le gouvernement du Canada a agi au début de la pandémie au Canada pour créer des programmes macroéconomiques visant à soutenir le secteur; bon nombre de ces programmes ont apporté une aide opportune à des segments de notre chaîne d'approvisionnement. À l'avenir, il sera important d'adopter une approche plus ciblée pour réduire les répercussions involontaires sur les entreprises, dont l'augmentation de la dette, les difficultés d'accès à la main-d'œuvre intérieure, etc. Il est également essentiel que le gouvernement adopte une approche proactive pour évaluer les répercussions de la COVID-19 et la gestion du système alimentaire canadien pendant la pandémie, pour appuyer la durabilité et la croissance à long terme du secteur, pour assurer la sécurité de notre système alimentaire à l'avenir et pour planifier en vue d'événements futurs.



Ce document présente les principales considérations pour la reprise économique de notre secteur et nos recommandations sur la manière dont le gouvernement peut soutenir la viabilité continue du secteur des fruits et légumes frais à court terme, pendant la période d'adaptation à la pandémie de COVID-19, et à long terme, pendant la reprise économique.

Phase 1 : Adaptation et stabilisation : besoins et priorités actuels et à court terme du secteur

Dans le cadre du présent document, l'ACDFL définit la phase 1 comme la période englobant la situation actuelle de la pandémie de COVID-19 et celle liée à la distanciation sociale et aux mesures d'urgence. Nous estimons que cette phase pourrait se poursuivre pendant l'automne 2020.

Principales considérations pour la phase 1

Vente au détail

Depuis le début de la pandémie, le secteur des fruits et légumes frais a connu d'importants changements au sein des marchés; certains s'en sont mieux tirés que d'autres. Comme les Canadiens restent plus à la maison et les habitudes d'achat ont changé pendant la pandémie, à la fin avril, les ventes au détail de légumes et de fruits ont augmenté de 8 % et de 5 %, respectivement. Cette hausse est attribuable aux ventes de denrées de base comme les pommes de terre et les oignons. Cela dit, les chiffres récents montrent une stabilisation. Bien que les ventes affichent des résultats positifs, les consommateurs passent moins de temps à parcourir les rayons d'épicerie à la recherche de produits particuliers; les ventes de produits à durée de conservation plus courte et de produits spécialisés demeurent inférieures au volume des ventes enregistré avant la pandémie.

Secteur de la restauration

Les membres de l'ACDFL de notre catégorie nationale de vente au détail s'en tirent relativement bien dans le contexte de la pandémie. Cependant, ce n'est pas le cas pour de nombreuses autres entreprises de la chaîne d'approvisionnement. D'ailleurs, dans le secteur de la restauration, qui représente 30 % de la valeur de notre chaîne d'approvisionnement, les effets catastrophiques sur le secteur et ses fournisseurs se feront sentir pendant des années. Tandis que le service de livraison de repas, le ramassage en bordure de rue et la réouverture progressive des restaurants ont permis d'assurer la continuité des achats de fruits et légumes par les restaurateurs, la reprise sera longue, car la distanciation physique et la crainte chez les consommateurs influenceront la manière dont les restaurants rouvriront.

Le volume constitue un élément important dans les ventes de fruits et légumes en raison des faibles marges bénéficiaires. Lors de la réouverture des restaurants, comme l'espace physique ne peut généralement pas être modifié, la capacité sera réduite pour répondre aux nouvelles exigences de distanciation physique; il y aura donc une baisse du chiffre d'affaires. Par conséquent, pour de nombreux établissements, l'espace physique disponible pèsera grandement dans la balance au moment de décider si l'ouverture constitue une option économiquement viable. Cette décision aura possiblement des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement.

D'autres facteurs pouvant influencer la décision de certaines entreprises quant à la réouverture sont l'endettement et les comptes créditeurs. Celles qui ont fermé au début de la pandémie et qui ont encore des comptes créditeurs élevés doivent maintenant prendre une décision quant à leur capacité financière de rouvrir et de payer ces factures, et de s'endetter potentiellement davantage, avant de pouvoir se procurer les produits dont elles ont besoin pour relancer leurs activités. En même temps, bon nombre de nos membres, en particulier ceux qui participent à la transformation au sein de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes, sont touchés de manière spectaculaire par la hausse des coûts des intrants, l'accès à la main-d'œuvre et les changements opérationnels.

Répercussions sur la chaîne d'approvisionnement

Après la pandémie de COVID-19, pendant la période de transition, il sera difficile d'assurer la continuité des activités. Compte tenu de la complexité de la chaîne d'approvisionnement et de la nature hautement périssable de nos produits, tout ralentissement de la circulation de ces biens essentiels pourrait avoir de graves répercussions sur le bien-être des Canadiens et sur notre économie. Il est donc primordial que le gouvernement veille au soutien de la chaîne d'approvisionnement, de la ferme à l'assiette, car rien ne garantit que les entreprises contraintes de fermer au début de la pandémie pourront rouvrir une fois que la crise sanitaire se sera stabilisée et que l'économie aura repris. Les programmes créés ou adaptés pour soutenir le secteur des fruits et légumes doivent impérativement offrir la souplesse, l'adaptabilité et la longévité nécessaires pour réduire au minimum les pertes au sein de notre secteur diversifié.

Les programmes de GRE du Canada sont d'une importance capitale pour les producteurs de la chaîne d'approvisionnement des fruits en légumes frais. Nous savons que les défis posés par la COVID-19 auront une incidence négative considérable sur la récolte de 2020 pour de nombreux producteurs. Il est primordial que les producteurs canadiens soient en mesure de prendre les décisions commerciales nécessaires en sachant qu'ils bénéficieront du soutien du gouvernement.

Malheureusement, en ce moment, le contexte commercial lié à la COVID-19 conduit certaines entreprises à faillite, et il en sera de même pendant les deux prochaines années. Notre secteur n'a aucune protection. Non seulement les vendeurs de fruits et légumes du Canada ne disposent d'aucune mesure de protection nationale, ils font maintenant face à des risques encore plus importants en ce qui a trait aux transactions de vente effectuées avec les États-Unis, l'un des plus grands partenaires commerciaux du Canada. À mesure que les répercussions financières se font sentir tout au long de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes, nous prévoyons des faillites d'entreprises au Canada; d'ailleurs, nous constatons déjà de tels cas sur le marché américain. À une certaine époque, nos producteurs et expéditeurs canadiens auraient bénéficié d'un traitement préférentiel aux États-Unis en vertu de la PACA, laquelle aurait répondu à un besoin criant en mettant à leur disposition des outils de paiement rapide en cas de faillite de l'acheteur. Aux États-Unis, les entreprises bénéficient d'une protection contre l'insolvabilité de l'acheteur.

Une telle protection n'a jamais existé au Canada. Les vendeurs de fruits et légumes du Canada n'ont aucune protection financière contre les pertes découlant de l'insolvabilité de l'acheteur. Lorsqu'une entreprise fait faillite, aucune garantie n'est prévue à cet égard. La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ne prévoit tout simplement pas de mécanisme clair pour protéger les vendeurs de fruits et légumes en cas d'insolvabilité de l'acheteur. En raison de la nature hautement périssable des fruits et légumes frais, les vendeurs ne peuvent pas récupérer les denrées issues d'une vente incomplète, comme le prévoit la loi. Une mesure législative complémentaire sous forme de fiducie limitée présumée prévue par la loi est nécessaire pour garantir que les vendeurs de fruits et légumes du Canada bénéficient en priorité d'une aide pour contrer les pertes liées aux aliments livrés dont le paiement n'a pas été reçu.

Main-d'œuvre

La main-d'œuvre constitue l'un des principaux éléments de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes qui influencent la production alimentaire. Les travailleurs étrangers sont une composante essentielle de la main-d'œuvre agroalimentaire au Canada. Au début de la pandémie, l'accès aux travailleurs étrangers temporaires était la menace la plus importante pour la production alimentaire, la sécurité alimentaire et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire au Canada. Certaines des principales préoccupations de notre secteur en matière de main-d'œuvre ont été abordées, mais des problèmes logistiques et financiers subsistent et il est nécessaire de revoir les protocoles pour les travailleurs au Canada. En vue de l'arrivée de la récolte, l'ACDFL demeure préoccupée par le nombre considérablement réduit de travailleurs qui ont pu venir au Canada et par les conséquences de cette diminution de capacité sur la production nationale, notamment pour les exploitations qui connaissent des éclosions de COVID-19.

Il convient de souligner que la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes a recours aux travailleurs étrangers et aux travailleurs intérieurs. Cela dit, nos membres ont exprimé leur inquiétude quant au fait qu'il y a actuellement plus d'éléments dissuasifs que d'éléments incitatifs pour les chômeurs canadiens. Par exemple, la PCU a entraîné des conséquences imprévues à court terme pour de nombreux conditionneurs, distributeurs, grossistes et petits détaillants. Tandis que les Canadiens comptent sur eux pour obtenir la nourriture dont ils ont besoin, ces derniers doivent composer avec des niveaux d'absentéisme plus élevés et de plus grandes difficultés d'embauche. Certes, les initiatives gouvernementales, dont l'amélioration du Programme d'emploi et de compétences des jeunes visant à soutenir de nouveaux postes pour les jeunes dans le secteur agricole, sont accueillies favorablement. Par contre, le financement gouvernemental actuel n'est tout simplement pas suffisant pour combler la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans notre secteur.

Par ailleurs, certains programmes, dont la SSUC, qui a permis aux entreprises admissibles de rester ouvertes et de maintenir leur effectif pendant les premiers glissements des marchés liés à la pandémie, n'ont pas été mis à la disposition de tous les segments de notre secteur essentiel. D'ailleurs, de nombreux producteurs ne commencent à générer des revenus qu'au moment de la récolte, et de nombreux revenus pour la récolte de la saison en cours sont réalisés l'année suivante. Il en résulte que la structure initiale du critère de baisse des revenus de 30 % de la SSUC est inapplicable pour de nombreux producteurs.

Que ce soit chez les producteurs, les conditionneurs, les expéditeurs, les transformateurs, les grossistes ou les détaillants, le secteur des fruits et légumes frais a engagé des coûts sans précédent pour mettre en place des plans d'affaires et de nouvelles procédures liés à la COVID-19 afin de contrer la propagation du virus, d'assurer la continuité des activités d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement, d'atténuer les répercussions de la COVID-19 sur leur entreprise et leur collectivité, et de se préparer à un éventuel retour au travail. Dans le cadre de ces efforts, de nombreux membres de l'ACDFL ont commencé (et devront continuer) à répondre aux préoccupations des employés



en mettant en œuvre des mesures de distanciation physique et sociale et en garantissant l'accès à l'EPI. L'accès à l'EPI est reconnu comme une nécessité pour renforcer le moral du personnel, maintenir un faible taux d'absentéisme et assurer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, l'EPI a également entraîné une augmentation des coûts d'exploitation qui ne peut être absorbée de manière prolongée par le secteur alors qu'il entre dans la période de reprise économique.

Changements au système et aux processus

Les entreprises de fruits et légumes frais qui conditionnent, transforment ou reconditionnent des fruits et légumes et qui ont besoin de nouvelles mesures de protection pour que leur main-d'œuvre reste en activité sont déjà fortement désavantagées par rapport à d'autres secteurs, car elles ont des marges de seulement 3 à 5 %. La somme de 77 millions de dollars annoncée par le gouvernement pour le secteur de la transformation ne permettra pas d'atténuer l'ensemble des répercussions dans tous les segments de transformation.

Des mesures de souplesse réglementaire proactives ciblées permettraient de faciliter la circulation des biens pendant la période d'adaptation et de stabilisation. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour faire preuve d'une

souplesse quant à la mise en application des exigences en matière d'étiquetage qui ne concernent pas la salubrité des aliments, il faut en faire plus. Une plus grande souplesse quant aux exigences d'emballage pour permettre temporairement l'utilisation de tableaux de la valeur nutritive provenant d'autres pays (en particulier des États-Unis) et l'affichage des informations obligatoires en anglais seulement sur les étiquettes dans les provinces et territoires autres que le Québec, contribuerait à garantir que les épiceries continueront à fournir aux Canadiens des aliments sains et sûrs.

De même, alors que les membres de l'ACDFL de toute la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais travaillent avec diligence pour se conformer aux nouvelles exigences relatives à la traçabilité du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* en ce qui concerne le code de lot sur les aliments préemballés, on s'inquiète de plus en plus de la capacité de se conformer à ces changements réglementaires à court terme en raison de la capacité financière grandement réduite et de la moins grande disponibilité des emballages en raison de la pandémie de COVID-19.

Récupération d'aliments

Enfin, l'ACDFL souligne la nécessité pour le gouvernement fédéral de se concentrer sur un programme efficace de récupération d'aliments pour les Canadiens à risque et les groupes marginalisés. Le financement des banques d'alimentation et le lancement par le gouvernement du Programme de récupération d'aliments excédentaires sont des premiers pas encourageants; il faut toutefois plus de sous et une approche stratégique d'achat et de distribution de nourriture aux collectivités. Le secteur des fruits et légumes frais possède une grande expertise dans ce domaine et peut constituer une ressource précieuse pour le gouvernement à cet égard.

Recommandations de la phase 1

Mesures incitatives liées à l'emploi

Afin d'assurer la stabilisation à court terme et la reprise économique à long terme du secteur des fruits et légumes frais, il faudrait adapter les programmes de prestations du gouvernement pour soutenir les chômeurs et les étudiants canadiens, sans créer d'éléments dissuasifs involontaires à l'emploi. L'orientation de mesures incitatives liées à l'emploi vers les secteurs les plus touchés au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, dont le secteur de la restauration, permettra d'alléger le stress économique que bon nombre d'entreprises comptent vivre dans le cadre de la nouvelle normalité après la pandémie.

Recommandation 1 : Il faudrait modifier les modalités de la PCU afin de permettre à plus de Canadiens de percevoir la PCU tout en travaillant au sein de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes; pour ce faire, il faudrait augmenter la limite de revenu permise ou prévoir une exemption ciblée relative à la limite de revenu pour les travailleurs du secteur.

Recommandation 2 : Il faudrait modifier les prestations actuelles et futures liées à la COVID-19 pour les étudiants afin d'encourager plus d'étudiants à percevoir la prestation tout en continuant à travailler. De plus, le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires pour explorer des mécanismes permettant de lier les prestations aux bourses de scolarité afin d'encourager davantage les étudiants à travailler.

Recommandation 3 : Compte tenu des difficultés économiques actuelles du secteur canadien, il faudrait maintenir la PCU jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada annonce la fin de la pandémie de COVID-19; il faudrait également modifier la PCU afin de pouvoir cibler les secteurs durement touchés au sein de la chaîne d'approvisionnement, dont le secteur de la restauration.

Recommandation 4 : Il faudrait modifier le critère de baisse des revenus de la PCU pour permettre aux entreprises et aux organisations de présenter une demande de prestations rétroactives fondées sur une évaluation des répercussions financières sur une année complète, et ce, de manière à mieux tenir compte des répercussions sur les revenus pour de nombreuses personnes dans la chaîne d’approvisionnement des fruits et légumes et de prendre en compte les cycles de revenus ultérieurs.



Protocoles relatifs aux travailleurs étrangers temporaires

Le secteur des fruits et légumes frais dépend des milliers de travailleurs qui viennent au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) afin de planter, de cultiver, de transformer, de récolter et de conditionner nos produits. Même avant la pandémie de COVID-19, la pénurie de main-d’œuvre dans l’horticulture était en voie de devenir une crise. D’ici 2025, il est attendu que le nombre d’emplois à combler atteigne les 46 500. L’importante pénurie de main-d’œuvre attribuable à la réduction du

nombre de travailleurs pouvant venir au Canada pendant la pandémie se traduira sans doute par de nouvelles difficultés économiques au moment de la récolte.

Nous sommes grandement reconnaissants de la souplesse dont fait preuve le gouvernement et de sa collaboration avec le secteur pour accorder des exemptions relatives aux restrictions de voyage international pour les travailleurs étrangers temporaires, et pour fournir un soutien financier aux employeurs de travailleurs étrangers afin d’aider à couvrir les coûts liés au protocole d’isolement de deux semaines. Cependant, les coûts élevés engagés par les employeurs de travailleurs étrangers pour se conformer aux protocoles de la santé publique ne sont pas couverts par l’aide financière offerte. Par ailleurs, la grande variabilité et le manque d’harmonisation de ces protocoles entre les administrations locales ajoutent à la complexité, à la confusion et aux coûts.

Aussi, les éclosions de COVID-19 peuvent très rapidement entraîner la fermeture des exploitations de culture, puis le caractère périssable et saisonnier des fruits et légumes frais entraîne également des conséquences financières dévastatrices. Le gouvernement du Canada devrait mettre en place des mesures de soutien pour atténuer les répercussions financières sur les exploitations de culture ou de conditionnement lorsque les travailleurs doivent être mis en quarantaine, à l’instar des indemnités accordées aux éleveurs de bétail en vertu du *Règlement sur les maladies déclarables*. En même temps, le gouvernement fédéral devrait travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour offrir une assurance-emploi universelle pour tous les travailleurs étrangers temporaires.

Recommandation 5 : Il faudrait travailler en collaboration avec les intervenants du secteur pour mettre au point des protocoles locaux de santé publique et d’isolement relatifs aux travailleurs étrangers temporaires, et ce, de manière à en examiner la faisabilité et la praticabilité, et à en assurer l’efficacité. La planification à long terme en vue d’événements futurs devrait comprendre la collaboration entre tous les paliers gouvernementaux et les intervenants du secteur pour élaborer des protocoles fondés sur des modèles communs axés sur les risques pouvant être harmonisés le plus possible dans toutes les administrations.

Recommandation 6 : À court et à long terme, le gouvernement du Canada devrait s’efforcer d’améliorer les normes de service et les délais de traitement des demandes présentées dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en travaillant

avec les pays d'origine et en mettant en œuvre des mesures visant à rationaliser davantage la collecte de données biométriques et les processus de demande de visa et de permis de travail.

Recommandation 7 : Le gouvernement du Canada devrait mettre en place une mesure de soutien relative à la mise en quarantaine de travailleurs agricoles pour atténuer les répercussions financières sur les exploitations agricoles lorsque des travailleurs doivent être mis en quarantaine en raison de la COVID-19.

Recommandation 8 : Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour offrir une assurance-emploi universelle aux travailleurs étrangers temporaires dans tous les territoires afin que ces derniers soient assurés d'être payés en cas de pandémie ou de quarantaine; il faudrait également informer les employeurs qu'une telle couverture est offerte.

Gestion des risques de l'entreprise et protection financière

À la lumière notamment des difficultés économiques dévastatrices connues par de nombreux producteurs en raison de la pandémie de COVID-19, AAC doit également travailler avec le secteur pour s'assurer que les programmes de GRE, particulièrement Agri-stabilité et les options d'assurance-récolte, sont efficaces aujourd'hui et à long terme. Le CCH et d'autres organismes ont demandé que le seuil de déclenchement du programme Agri-stabilité soit porté à 90 % pour l'année de programme 2020-2021, et que le programme couvre 85 % des pertes inférieures à ce seuil.

Le secteur canadien des fruits et légumes demande depuis de nombreuses années la mise en place d'un outil de protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes. Le problème soulevé par le gouvernement est l'incapacité à démontrer le préjudice. Une fiducie limitée présumée prévue par la loi offrirait non seulement une protection financière aux vendeurs de fruits et légumes au Canada, elle fournirait également un moyen de rétablir notre traitement préférentiel en vertu de la PACA. Sans fiducie limitée présumée prévue par la loi, d'autres entreprises pourraient connaître des difficultés économiques. Alors que la sécurité alimentaire se classe au deuxième rang des priorités de tous les Canadiens après les soins de santé, il est essentiel que le gouvernement mette en place toutes les mesures de protection possibles pour la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris un mécanisme de fiducie réputée au Canada.

Recommandation 9 : À court terme, le gouvernement du Canada devrait fournir une aide supplémentaire aux producteurs pour faire face aux conséquences extraordinaires de la pandémie de COVID-19; il devrait porter le seuil de déclenchement du programme Agri-stabilité à 90 % de la marge de référence d'un producteur, avec un taux d'indemnisation de 85 % pour l'année de programme 2020-2021, comme le recommande le CCH.

Recommandation 10 : Le gouvernement du Canada devrait créer une fiducie limitée présumée prévue par la loi, semblable à la PACA, pour protéger les vendeurs de fruits et légumes en cas de faillite au Canada, et rétablir l'accès préférentiel au mécanisme américain de règlement des différends pour les fruits et légumes frais.

Changements opérationnels et EPI

Les coûts supplémentaires liés à l'achat d'EPI et d'autres outils et équipements de dépistage ne peuvent être absorbés de façon prolongée par le secteur. Il est d'ailleurs difficile de faire en sorte que ces coûts n'entraînent pas une augmentation du prix des fruits et légumes frais, ce qui entraînerait des problèmes en matière de sécurité alimentaire. Bien que les annonces du gouvernement relatives au financement dans le cadre du Programme de protection au travail pour le secteur agroalimentaire et du Fonds d'urgence pour la transformation soient

encourageantes, ces mesures ne suffiront pas pour répondre à toute l'ampleur du défi économique auquel notre secteur est confronté.

Recommandation 11 : Le gouvernement du Canada devrait mettre en place un crédit d'impôt pour les EPI afin d'aider les acteurs du secteur à se procurer l'équipement dont ils ont besoin pour veiller à la sécurité des travailleurs et du public.

Recommandation 12 : Le gouvernement du Canada devrait prolonger l'exonération des droits de douane pour les EPI au-delà de 2020 et rendre l'exonération des droits de douane rétroactive, avant l'annonce du 6 mai 2020, afin de tenir compte des importantes dépenses liées aux EPI engagées par le secteur au début de la pandémie.

Recommandation 13 : Il faudrait modifier les modalités de la SSUC, en offrant la possibilité de présenter une demande de SSUC fondée sur une chute du revenu net, pour soutenir les entreprises essentielles, dont celles de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais, qui ont été touchées par une hausse importante des coûts opérationnels due à la COVID-19.

Mesures de souplesse réglementaire ciblées

Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour faire preuve d'une souplesse quant à la mise en application des exigences en matière d'étiquetage qui ne concernent pas la salubrité des aliments, d'autres mesures sont nécessaires pour assurer la bonne circulation des produits essentiels.

Recommandation 14 : Le gouvernement du Canada devrait prévoir une plus grande souplesse relative aux exigences en matière d'emballage afin de permettre temporairement l'utilisation de tableaux de la valeur nutritive provenant d'autres pays (en particulier des États-Unis) et l'affichage des informations obligatoires en anglais seulement sur les étiquettes dans les provinces et territoires autres que le Québec, le tout dans le but de faciliter l'acheminement continu des fruits et légumes frais vers les détaillants, et ce, jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada annonce la fin de la pandémie.

Renforcement de la sécurité alimentaire et réduction du gaspillage alimentaire au Canada

Dans l'optique d'atténuer les répercussions sociales, économiques et sanitaires de la pandémie de COVID-19 sur les familles canadiennes, le gouvernement fédéral devrait se concentrer sur un programme efficace de récupération d'aliments pour les Canadiens à risque et les groupes marginalisés.

Tous les ans, le secteur des fruits et légumes frais fait don de millions de kilos de fruits et légumes à des œuvres de bienfaisance et des banques d'alimentation. La réussite de ces dons repose grandement sur des questions logistiques. Nous savons que des discussions sont en cours à l'échelle nationale et régionale; il faut une approche stratégique pour l'achat d'aliments et la distribution de ceux-ci aux collectivités.

Recommandation 15 : Le gouvernement devrait accroître le financement disponible dans le cadre du Programme de récupération d'aliments excédentaires et tirer parti de l'expertise du secteur canadien des fruits et légumes frais pour bâtir un programme efficace d'achat et de distribution des aliments afin de veiller à ce que les aliments parviennent à ceux qui en ont besoin.

Phase 2 : Reprise économique et participation au marché : priorités pour la reprise à long terme

Dans le cadre du présent document, l'ACDFL définit la phase 2 comme la période où la crise sanitaire initiale se calme et les répercussions économiques de celle-ci se manifestent plus clairement. Nous nous attendons à ce que la phase 2 dure de 12 à 18 mois, avant qu'un vaccin pour la COVID-19 ne soit disponible à grande échelle; elle pourrait donc s'étaler sur un cycle complet de culture et d'importation.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux continueront à mettre en œuvre des plans de réouverture qui seront influencés par la santé publique et la propagation du virus. La nature variable des changements au sein des provinces et des territoires entraînera différents niveaux de restrictions et de stratégies de réouverture, ce qui posera des défis en matière de planification et de distribution, et ce, particulièrement pour le secteur de la restauration.

Nous prévoyons que la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes connaîtra une certaine stabilité durant cette période. Nous comptons également voir une faible croissance dans le secteur de la restauration en raison des services de ramassage en bordure de rue, de livraison et de consommation sur place. Cette période d'accalmie permettra d'évaluer les répercussions de la crise, la durabilité à long terme du secteur des fruits et légumes frais du Canada et le système alimentaire global.

Principales considérations pour la phase 2

Tandis que le Canada passe de la phase 1 à la phase 2, il est essentiel que le gouvernement et le secteur des fruits et légumes frais commencent immédiatement à se préparer à la reprise économique à long terme. Une véritable reprise économique doit inclure un engagement envers le développement d'une compréhension approfondie des répercussions de la pandémie sur tous les segments du secteur alimentaire. Elle requiert également la mise au point de conseils ou de pratiques exemplaires pour se préparer à un autre événement de cette ampleur ou à une deuxième vague de COVID-19.



Par ailleurs, la phase 2 se déploiera en parallèle à la production intérieure, laquelle comprendra la plantation et la récolte. Étant donné la pénurie de main-d'œuvre et l'état incertain des marchés, les agriculteurs ont adapté leurs plantations, dans la mesure du possible. Bien que cela ne soit pas signe d'un possible problème de sécurité alimentaire, il s'agit néanmoins d'un élément à prendre en compte lors de la planification pendant cette phase. Globalement, les marchés mondiaux continuent de fluctuer en raison des problèmes de production et des défis logistiques.

L'ACDFL continuera à jouer un rôle stratégique dans l'élaboration du plan de relance économique de notre secteur. Le secteur des fruits et légumes frais est en première ligne de la pandémie en raison de son rôle en tant que service essentiel. Nos membres ont vécu la pandémie sans bénéficier de la sécurité des mesures de confinement à domicile; ils ont géré directement tous les problèmes survenus liés à la chaîne d'approvisionnement. Notre secteur est donc une excellente source d'information pour le gouvernement et devrait être exploité comme une parole d'experts, tant pour la pandémie de COVID-19 que pour les événements futurs.

L'ampleur des répercussions de la pandémie sur le secteur des fruits et légumes frais ne sera probablement pas connue avant plusieurs mois. Cependant, la planification de la reprise doit inclure l'examen de la manière dont le milieu commercial pourrait changer de manière permanente. Par exemple, nous savons que la distanciation physique implique la fourniture de plus grands dortoirs pour les travailleurs étrangers à l'avenir et, possiblement, l'adaptation permanente des lignes de conditionnement et des activités de vente au détail et de restauration. Nous savons également que les aménagements, les services de livraison et les autres pratiques pourraient changer de façon permanente dans les magasins et les restaurants.

Les EPI et autres outils et équipements de dépistage de la santé continueront sans doute d'être nécessaires pendant de nombreux mois. Depuis le début de la pandémie, la sécurité et la santé mentale des employés demeurent une priorité au sein de la chaîne d'approvisionnement. Il est essentiel de veiller à ce que les employés se sentent en sécurité au travail. La majeure partie des acteurs du secteur des fruits et légumes frais ont pu se procurer l'équipement dont ils ont besoin. Par contre, de nombreux problèmes ont été constatés, dont une pénurie de fournitures et de longs délais de commande. Les désinfectants pour les mains, les gants et les masques N95 ont également été difficiles à obtenir. En ce qui a trait à la préparation en vue d'événements futurs et à la gestion de ceux-ci, l'approvisionnement d'EPI et d'autres équipements devrait être traité comme une priorité dans le cadre de la planification gouvernementale.

Les répercussions à long terme sur le droit du travail et les pratiques de travail devront également être examinées en priorité. Pour les services jugés essentiels, comme la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes, les répercussions salariales de la COVID-19 pourraient se faire sentir encore longtemps. De même, les protocoles de retrait de personnel du milieu de travail en cas de symptômes pourraient influencer la disponibilité de la main-d'œuvre à l'avenir.

On observe une adoption à grande échelle de l'achat en ligne. Selon l'évolution du comportement des consommateurs relativement au commerce électronique et aux options de ramassage en magasin après la pandémie, certains petits restaurants et autres commerces ayant pignon sur rue pourraient décider de se limiter à une présence en ligne, réduisant ainsi les coûts de location et autres coûts indirects qu'ils assumaient avant la pandémie. Dans ce cas, ces entreprises pourraient ne pas réembaucher tous leurs anciens employés.

La croissance du commerce électronique pourrait aussi avoir une incidence importante sur les producteurs et les fournisseurs dans tout le pays, ce qui rendrait l'accès Internet haute vitesse et la couverture de téléphonie cellulaire encore plus importants. Le manque d'infrastructures numériques demeure un obstacle majeur à l'innovation pour bon nombre de Canadiens et d'entreprises canadiennes, y compris dans le secteur des fruits et légumes frais. Le gouvernement doit s'y attaquer afin d'aider ces entreprises à s'adapter à la nouvelle réalité après la pandémie et d'assurer la viabilité à long terme du secteur.

La série d'outils de GRE du gouvernement est essentielle à la viabilité à long terme du secteur agricole canadien. Cependant, même avant la pandémie, il était largement reconnu que ces outils ne fonctionnaient pas comme prévu pour de nombreux producteurs. Les modifications apportées en 2013 aux limites de la marge de référence et aux restrictions quant aux dépenses jugées admissibles au titre du programme Agri-stabilité font en sorte qu'il est difficile d'obtenir un paiement, et ce, même dans les situations très graves. Le programme s'avère donc inefficace pour la plupart des producteurs. Il est essentiel d'offrir un soutien supplémentaire par l'intermédiaire du programme Agri-stabilité, comme le recommandent le CCH et des membres de la Coalition pour la croissance agricole.

Les perturbations sans précédent observées sur les marchés à la suite de la pandémie ont entraîné une baisse des prix de vente dans de nombreux secteurs de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes. De plus, afin d'assurer la continuité des activités des usines de transformation et un approvisionnement régulier de fruits et légumes frais pour les consommateurs, il convient d'envisager la mise sur pied d'un nouveau programme de stabilisation des marges pour faire face aux pertes financières subies par les transformateurs d'aliments en raison de la COVID-19.

Cette pandémie met clairement en lumière la dépendance du Canada à l'égard du commerce international et la nécessité de renforcer notre sécurité alimentaire. Pour veiller à la viabilité du système alimentaire, il nous faut une solide stratégie nationale et globale.

strategy. L'accès aux marchés est crucial pour le secteur des fruits et légumes au Canada. Les accords commerciaux internationaux, les règles phytosanitaires et la coopération entre les gouvernements doivent continuer d'exister et être harmonisés.

Pour réussir à nous positionner sur les marchés importants, tous les liens de la chaîne d'approvisionnement en matière de transport, d'accès frontalier et de ports d'entrée et de sortie doivent être maintenus, et la réglementation (p. ex., les heures de service) doit être harmonisée avec celle des États-Unis, notre plus grand partenaire commercial. L'augmentation des coûts de transport et la réduction de l'accès aux navires et au fret aérien sont des sujets de préoccupation dont il faudra tenir compte dans le cadre de la planification de la reprise.

Aux États-Unis, les ports maritimes ont connu des difficultés relatives au traitement des conteneurs transportant des biens essentiels, car les conteneurs transportant des biens non essentiels se sont accumulés et n'avaient nulle part où aller en raison des fermetures d'entreprises. Ce type de situation ralentit la circulation des biens essentiels et crée une pénurie de conteneurs disponibles pour les prochains envois. Bien que les ports canadiens n'aient pas encore connu de tels problèmes, dans certains cas, il faut accorder la priorité à la circulation de biens essentiels en raison de problèmes liés à la main-d'œuvre ou autre. Nous exhortons le gouvernement à planifier et à adopter des mesures proactives pour veiller à ce que les retards dans les ports n'aient pas d'incidence négative sur le commerce et que la priorité soit accordée à la circulation des biens essentiels. Vu la nature hautement périssable des fruits et légumes frais, ces mesures proactives s'avèrent particulièrement importantes pour garantir un accès continu à ces biens essentiels. D'ailleurs, elles seraient indispensables dans l'éventualité où une deuxième vague du virus frapperait.

La nature multinationale de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais fait en sorte qu'un problème dans un domaine entraîne des conséquences sur toute la chaîne. Il est impératif que le gouvernement du Canada adopte une approche proactive pour mettre en place des mesures visant à assurer la bonne circulation des produits essentiels, dont les fruits et légumes frais, pendant la pandémie de COVID-19 et la période de relance.

Compte tenu notamment des vertus reconnues de la consommation de fruits et légumes pour la santé globale, des efforts proactifs sont nécessaires pour garantir que les Canadiens pourront remplir la moitié de leur assiette avec des fruits et des légumes pendant la période de reprise et en cas de future crise de santé publique ou d'autres événements catastrophiques.

Le secteur des fruits et légumes frais appuie l'engagement pris aux termes de la Politique alimentaire pour le Canada envers la promotion de la durabilité sociale, culturelle, environnementale et économique à long terme en vue d'atteindre l'objectif du gouvernement de 75 milliards de dollars en exportations agroalimentaires d'ici 2025, le tout en travaillant à faire augmenter la consommation de fruits et légumes des Canadiens et à assurer un environnement sain en tout temps. Le secteur des fruits et légumes au Canada endosse un rôle de premier plan relativement à un certain nombre de sujets importants liés à la durabilité environnementale, y compris la réduction de l'utilisation de plastiques problématiques et la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires. La pandémie de COVID-19 nous permet de tirer d'importantes leçons qui pourront et devront orienter ces efforts à l'avenir.

Recommandations de la phase 2

Innovation et infrastructure

Le manque d'infrastructures numériques demeure un obstacle majeur à l'innovation pour bon nombre de producteurs et d'autres entreprises du secteur des fruits et légumes frais. En juin 2019, dans le rapport sur l'infrastructure numérique sans fil en milieu rural du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, on recommandait que les services mobiles soient considérés comme essentiels à la fois pour la sécurité du public et la participation à l'économie moderne. On recommandait également que le gouvernement fédéral améliore la disponibilité et la fiabilité des infrastructures numériques dans les régions rurales du Canada.



Surtout à la lumière des changements importants sur les marchés résultant de la pandémie de COVID-19, le gouvernement devrait renouveler son engagement à garantir un accès Internet haute vitesse et la couverture des services de téléphonie mobile pour tous les Canadiens, et prendre des mesures décisives pour avancer vers cet objectif. En même temps, il est essentiel que les collectivités rurales du Canada bénéficient d'investissements dans les infrastructures essentielles, notamment les infrastructures routières, énergétiques et de service,

(p. ex., la gestion des déchets) pour soutenir leur développement économique actuel et futur.

Recommandation 16 : Le gouvernement devrait fournir un financement réservé suffisant pour soutenir l'expansion rapide des infrastructures Internet haute vitesse et de la couverture des services de téléphonie cellulaire afin de garantir que tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes aient accès à l'infrastructure numérique dont ils ont besoin.

Recommandation 17 : Le gouvernement du Canada devrait fournir un financement réservé suffisant pour investir dans les infrastructures en milieu rural, notamment les infrastructures routières, énergétiques et de service (p. ex., la gestion des déchets).

Gestion des risques de l'entreprise (GRE)

Les outils de GRE sont essentiels pour la viabilité du secteur agricole canadien. AAC doit disposer d'un financement suffisant pour effectuer ses évaluations continues des programmes de GRE actuels et procéder à des modifications de programmes en fonction des besoins manifestes; les ajustements apportés dans le cadre d'enveloppes budgétaires restreintes ne suffisent pas.

Aussi, sachant que les répercussions de la pandémie sur les marchés se font sentir d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement, les programmes de stabilisation des marges doivent s'attaquer aux pertes financières subies par les transformateurs d'aliments afin que les usines de transformation et les exploitations de conditionnement puissent poursuivre leurs activités et continuer à fournir des produits frais aux Canadiens.

Recommandation 18 : À long terme, le gouvernement devrait apporter des améliorations significatives à ses programmes de GRE en modifiant le programme Agri-stabilité pour porter le niveau de la couverture à 85 % de la marge de référence, et le taux d'indemnisation à 85 cents par dollar pour les pertes au-delà de ce seuil; il devrait également supprimer la limite de la marge de référence, car elle accroît la complexité du programme, elle limite indûment le soutien pour de nombreux producteurs et elle crée des inégalités importantes relativement au soutien offert dans le cadre du programme. Le gouvernement devrait également revoir le programme Agri-investissement pour s'assurer qu'il reflète mieux les pratiques agricoles d'aujourd'hui.

Recommandation 19 : Le gouvernement devrait mettre en place un nouveau programme de stabilisation des marges, inspiré du modèle Agri-stabilité, pour faire face aux pertes financières liées à la COVID-19 subies par les transformateurs de produits alimentaires agricoles, comme il est prévu par AAC dans le cadre du Fonds d'urgence pour la transformation.

Évaluation des répercussions de la pandémie et planification en vue d'événements futurs

L'ACDFL et ses membres sont très reconnaissants du haut niveau d'engagement et de collaboration dont le gouvernement fédéral a fait preuve en travaillant avec le secteur en ces temps difficiles. La poursuite de cette solide relation de travail dans les mois à venir sera indispensable pour la réussite de la reprise économique au Canada et la préparation en vue d'événements futurs. Le secteur des fruits et légumes frais s'engage à travailler avec le gouvernement pour aider à trouver des solutions qui permettront d'atténuer l'incidence de la pandémie sur les Canadiens et de faire en sorte que les familles canadiennes puissent continuer à consommer nos produits sûrs, sains et nutritifs tout au long de cette crise et par la suite.

Pendant la pandémie, divers paliers gouvernementaux, ministères et groupes externes ont entrepris des enquêtes auprès du secteur pour évaluer différents facteurs ayant une incidence sur le secteur, y compris l'absentéisme, les besoins en EPI, les pressions financières et autres. Il ne fait aucun doute que la collecte de ces données est importante pour mieux comprendre les répercussions de la pandémie et planifier efficacement en vue d'événements futurs. Cela dit, il est aussi primordial que cette collecte soit coordonnée et bien programmée afin de faciliter une participation approfondie des parties prenantes et d'éviter d'imposer un fardeau supplémentaire au secteur.

Il convient également de noter que, vu les complexités et les considérations uniques du secteur des fruits et légumes frais, notamment la nature périssable des aliments et l'enjeu du temps qui se pose tout au long de la chaîne d'approvisionnement, les approches de type universel sont souvent inefficaces et imposent souvent un fardeau indu au secteur. Pour effectuer une planification efficace, il est essentiel de faire appel à l'expertise de notre secteur pour élaborer des protocoles permettant d'évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19 et de formuler des recommandations liées à la reprise économique de notre secteur.

Recommandation 20 : Le gouvernement devrait travailler avec les partenaires provinciaux et territoriaux et les intervenants du secteur pour adopter un calendrier et un cadre permettant d'évaluer efficacement les répercussions de la COVID-19 sur le système alimentaire, et entreprendre un examen indépendant de la manière dont le système alimentaire s'en est tiré pendant la pandémie.

Recommandation 21 : Le gouvernement devrait former un groupe de travail industrie-gouvernement pour formuler des recommandations sur la relance du secteur.



Promotion d'un système alimentaire canadien fort et durable

En juin 2019, la ministre Bibeau a annoncé la création du Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada dans le cadre de la nouvelle Politique alimentaire pour le Canada. À la lumière des leçons tirées de la pandémie, le Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada pourrait constituer un forum unique permettant d'éliminer le cloisonnement au sein du gouvernement et de réunir plusieurs ministères pour discuter des problèmes urgents auxquels est confronté le système alimentaire au

Canada; ces problèmes portent notamment sur des questions de croissance, de concurrence, de changements climatiques, de santé et de sécurité alimentaire.

Une approche pangouvernementale relative à l'alimentation ainsi qu'un financement adéquat sont vitaux pour assurer le succès de la Politique alimentaire pour le Canada.

Le secteur des fruits et légumes frais appuie l'engagement pris aux termes de la Politique alimentaire pour le Canada envers la promotion de la durabilité sociale, culturelle, environnementale et économique à long terme en vue d'atteindre l'objectif du gouvernement de 75 milliards de dollars en exportations agroalimentaires d'ici 2025, le tout en travaillant à faire augmenter la consommation de fruits et légumes des Canadiens et à assurer un environnement sain en tout temps.

Nous saluons les efforts déjà déployés par le gouvernement pour réduire l'utilisation de plastiques problématiques et pour s'attaquer aux coûts économiques, sociaux et environnementaux du gaspillage alimentaire au Canada. Il faut poursuivre ces efforts et les intégrer à la planification de la reprise économique à long terme du secteur des fruits et légumes, le tout en s'appuyant sur l'expérience et les leçons tirées de la pandémie de COVID-19.

Recommandation 22 : Le gouvernement devrait offrir un soutien financier continu ciblant les objectifs de la Politique alimentaire pour le Canada afin de favoriser la durabilité sociale, environnementale et économique à long terme du système alimentaire canadien et d'augmenter la consommation d'aliments sûrs et nutritifs au Canada.

Recommandation 23 : Pour réduire efficacement l'utilisation des plastiques inutiles et problématiques, le gouvernement devrait travailler en étroite collaboration avec les intervenants du secteur pour trouver des solutions fondées sur des données probantes et pour mettre en place des mesures de sensibilisation, des approches d'innovation et des pratiques efficaces de collecte des déchets recyclables au sein des collectivités partout au Canada, le tout en tenant compte des répercussions en matière de salubrité des aliments et de sécurité alimentaire de la réduction de l'utilisation des plastiques pour les fruits et légumes frais.

Recommandation 24 : Le gouvernement du Canada devrait investir des fonds et des ressources pour appuyer la réduction du gaspillage alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement, notamment en poursuivant le travail réalisé dans le cadre du défi de réduction des déchets alimentaires déjà annoncé.

Conclusion

De la ferme à l'assiette, le secteur des fruits et légumes contribue largement au PIB du Canada et à la création d'emplois d'un océan à l'autre. Nous sommes également fiers d'offrir aux Canadiens et à des familles partout dans le monde des produits alimentaires nutritifs et sûrs qui offrent des bienfaits exceptionnels pour la santé.

La pandémie de COVID-19 a des répercussions économiques et commerciales importantes sur le secteur des fruits et légumes frais, et cette situation se poursuivra encore pendant de nombreux mois. Les défis opérationnels imposés à notre secteur jusqu'à présent ont mis en lumière notre capacité d'adaptation face à l'adversité, mais ce ne sera pas toujours le cas à l'avenir.

Le secteur des fruits et légumes frais continuera de supporter d'importants coûts. Cela étant, alors que le Canada progresse sur la voie de la reprise économique, les Canadiens devraient s'attendre à payer plus cher les aliments, car le secteur ne peut simplement pas absorber plus de coûts. Le gouvernement du Canada a un rôle à jouer pour que les efforts de promotion d'une alimentation saine et le bien-être des Canadiens ne soient pas entravés par la hausse du coût des aliments et la baisse du revenu disponible résultant de la COVID-19.

Comme nous l'avons indiqué au début de ce document, le succès du secteur agricole et agroalimentaire, y compris le secteur des fruits et légumes frais, sera essentiel à la reprise économique du Canada après la pandémie. Notre secteur a endossé un rôle de premier plan pendant cette crise et peut contribuer largement à la reprise à court et à long terme.





**Propriété de l'Association canadienne de la distribution de
fruits et légumes (ACDFL)**

162, promenade Cleopatra | Ottawa (Ontario) K2G 5X2
| Tél. : (+1) 613-226-4187 www.acdf.ca